



CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DES DANSEURS TRADITIONNELS

*Kampionad Breizh
an dañserien hengounel*

RÈGLEMENT / Reolennou



ARTICLE I ORGANISATEUR

Le championnat de Bretagne de danse traditionnelle est organisé par la Confédération Kenleur et la Fédération Kenleur Morbihan avec le soutien des autres Fédérations et en partenariat avec le comité de Gourin.



ARTICLE II LISTE DES CONCOURS QUALIFICATIFS

Les concours cités ci-dessous sont qualificatifs pour la finale du championnat de Bretagne de danse traditionnelle. Ils ont été choisis car ils sont vitrine de leur terroir autour d'une ou de ses danses fétiches.

Département des Côtes-d'Armor

- **Rond de Loudéac**, Mûr-de-Bretagne, concours de la ronde
- **Dañs Plin**, Bourbriac, festival du Danouët
- **Dañs Fisel**, Rostrenen, la Fiselerie
- **Concours Penthièvre**, War'l Leur Côtes-d'Armor
- **Concours Dañs Treger**, Plestin-les-Grèves, Dañs Treger & War'l Leur Côtes-d'Armor

Département du Finistère

- **Concours du Pays Rouzig**, Pont-de-buis-lès-Quimerch, cercles du Faou et Châteaulin.
- **Gavotte de l'Aven**, Concarneau, War'l Leur Penn Ar Bed.
- **Gavottes des montagnes**, Hanvec / Menez Meur, War'l Leur Penn Ar Bed.

- **Gavotte Bas Léon**, Landerneau, Festival Kann al loar
- **Gavottes bigoudennes**, Pont l'Abbé, Fête des Brodeuses, War'l Leur Penn Ar Bed
- **Gavotte glazig**, Quimper, Festival Le Cornouaille, War'l Leur Penn Ar Bed
- **Gavotte du Cap**, Beuzec-Cap-Sizun, Ensemble des Bruyères
- **Gavotte de Plougastel**, Plougastel-Daoulas, cercle Bleunioù Sivi
- **Dañs Round**, Guissény, Fest bro Pagan

Département d'Ille et Vilaine

- **Avant-Deux de Bazouges**, Monterfil, La gallèsie en fête.

Département de Loire Atlantique

- **Rond Paludier**, Batz-sur-Mer, Assemblée du Bourg-de-Batz.
- **Avant-Deux de Travers**, Orvault, Centre Culturel Breton d'Orvault

Département du Morbihan

- **Tous terroirs**, Gourin, Championnat de musique et danse de Bretagne
- **Kas a-barzh**, Larmor-Plage, cercle Boked er Lann.
- **Laridés**, Plescop, Roue Waroc'h.
- **Laridés Pontivyens**, Pontivy, Kerlenn Pondi.
- **Dañs Pourlet**, Bubry, Bugale Melrand.
- **Avant-Deux de St-Martin**, Malestroit, cercle celtique et bagad Aùel Douar de Malestroit.
- **Kost er C'hoëd**, Cléguérec, Plijadur 'ba' r vro Pourlet & En Arwen
- **Laridé de Baud**, Baud, Kuzull Skoazell diwan Boad

Hors Bretagne

- **Tous terroirs**, mission bretonne à Paris, Kenleur île-de-France



ARTICLE III **QUALIFICATION DES PARTICIPANTS**

Les participants à la finale du championnat de Bretagne de danse traditionnelle à Gourin doivent être qualifiés dans au moins un des concours cités ci-dessus. Le nombre de danseurs qualifiés varie en fonction du nombre total d'inscrits lors du concours. 3 tranches ont été décidées pour l'ensemble des concours :

- moins de 10 inscrits : 1 seul qualifié
- de 10 à 15 inclus : 2 qualifiés
- plus de 15 : 3 qualifiés

Ces quotas sont un maximum. Le jury du concours sélectif se réserve le droit de qualifier moins de danseurs en fonction de leur qualité de danse.

Les organisateurs du championnat de danse traditionnelle n'interviennent pas dans le mode de fonctionnement des concours qualificatifs.

Les catégories ne comprenant que des mineurs ne sont pas sélectifs



ARTICLE VI **LE JURY**

Pour les quatre danses tirées au sort, le jury sera constitué de 5 juges du terroir reconnus, proposés par le concours qualificatif et validés par la commission du championnat de danse traditionnelle. Un membre de la commission sera présent en tant que secrétaire lors de chaque délibération de chaque jury. Celui-ci n'interviendra pas dans les débats.



ARTICLE VII **ORGANISATION**

Tout au long du championnat, toute personne intéressée pourra communiquer par mail avec la commission organisatrice à l'adresse suivante : danseurs.gourin@gmail.com

La grande finale du championnat se déroulera le samedi 3 septembre 2022 sur le site de Tronjoly à Gourin.

Les résultats seront proclamés le jour même.



ARTICLE IV **CONCOURS JEUNES**

A compter de l'édition 2017, un concours pour les jeunes danseurs de 6 à 14 ans est organisé. Les danses seront connus le jour même en fonction du répertoire choisi par les sonneurs. Le concours est ouvert à tous sans nécessité de sélection préalable.



ARTICLE V **CONCOURS ADULTES** **TIRAGE AU SORT DES DANSES**

Pour cette finale, la complexité de représenter toutes les danses le jour même a amené les organisateurs à devoir organiser un tirage au sort. Celui-ci aura lieu chaque année au printemps lors d'une conférence de presse.

Les danses tirées au sort l'année précédente ne peuvent être tirées au sort les 2 années suivantes.

Voici les quatre chapeaux pour cette année 2022 :

Chapeau N°1

Rond Paludier, Avant-Deux de Bazouges, Passepied de Plaintel, Avant-Deux de St-Martin, Rond de Loudéac, Avant-deux de Travers.

Chapeau N°2

Laridés Pontivyens, Dañs Pourlet, Kas a-barzh, Laridé de la côte, Kost er C'hoëd, Laridé de Baud.

Chapeau N°3

Dañs Plin, Gavotte montagne, Gavotte du Bas Léon, Dañs Treger, Dañs fisel, Dañs round.

Chapeau N°4

Gavotte Glazig, Gavotte de l'Aven, Gavotte Rouzig, Suite bigoudène, Danse du Cap, Gavotte de Plougastel



ARTICLE VIII **DÉROULEMENT DE LA GRANDE FINALE**

La finale du championnat se déroule en deux parties : 4 poules et une grande finale.

Les suites complètes ne seront pas présentées lors des poules (Par exemple : ronde de Loudéac sans le bal et la riquenée) mais simplement lors de la finale.

Tous les danseurs qualifiés participent au premier tour, constitué des 4 danses tirées au sort.

Les danseurs qualifiés en couple danseront toutes les danses ensemble. Pour les danseurs qualifiés dans une danse individuelle (exemple: gavotte des montagnes) ou en cas d'absence du partenaire, il faut prévoir un nouveau partenaire (qualifié ou non dans un autre concours). Le partenaire choisi non qualifié ne sera pas classé. La qualification à la grande finale se fait par classement : Chaque juge-terroir classera les meilleurs danseurs des différentes poules. Suite à ce classement pour chacune des quatre danses, l'ensemble des jury-terroir qualifiera entre 8 et 16 danseurs, danseuses ou couples en tenant compte des contraintes de la danse (un multiple de 4).

Le classement final est réalisé par points :

Chaque juge terroir classe les 5 premiers de chaque finale homme et femme. Les points attribués sont pour le :

1^{er} > 25 points - 2^e > 19 points - 3^e > 15 points - 4^e > 12 points - 5^e > 10 points.

Tous les autres danseurs sélectionnés au 2^e tour final ont 5 points .

Les danseurs participants aux finales obtiennent des Bonus : 4 participations à des finales : 10 points, 3 participations : 6 points, 2 finales : 3 points, 1 finale : 0



ARTICLE IX CHAMPIONS

Le champion est celui qui a le plus de points. S'il y a un ex æquo, le champion est le danseur qui a été qualifié dans le plus grand nombre de finales. En cas d'ex-æquo et si les trois premiers n'ont pas été départagés à l'issue du comptage des points, les présidents de chaque jury de chaque terroir se réunissent.

Les trois premiers lauréats se verront remettre un trophée et le champion un grand trophée remis en jeu chaque année.

Le champion homme et le champion femme seront automatiquement qualifiés pour l'année suivante.

ARTICLE X RÈGLES

Les décisions prises par le Jury sont sans appel.

Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble du règlement. La commission du championnat de danse traditionnelle est seule habilitée et a toute latitude pour modifier l'organisation de ce championnat.

Chaque danseur autorise expressément les organisateurs à faire usage des vidéos et photos prises lors de la finale sans contrepartie financière.

ARTICLE XI

A la 10^e édition, le maout sera mis en jeu entre les champions des 10 précédentes éditions. Les modalités de cet événement seront précisées ultérieurement.

